

Sujet **Fwd: CFTC et CFE-CGC - Positions administratives des agents, retraits de congés et ARTT, prime exceptionnelle : demande de communications et d'équité territoriale**
De Ensemble CFTC et CFE-CGC <ensemblecftccgc@gmail.com>
À
Cc
Date 2020-05-26 06:59

Monsieur le Directeur Général Adjoint des Ressources Humaines,

nous revenons vers vous au sujet de questions qui demeurent en attente de clarification pour le 2 juin prochain mais aussi pour la période estivale à venir.

Nous souhaiterions obtenir des informations sur la position de l'Administration sur les sujets suivants:

1/ Les positions administratives reconnues à compter du 2 juin

Nous abordons ci-après des cas précis, concernant pour chacun d'entre eux une population significative des agents municipaux.

- quid des agents actuellement en ASA pour garde d'enfant(s) de moins de 16 ans et dont les classes continueront à être fermées après de le 2 juin. Deux cas de figures, les agents pour lesquels le télétravail serait envisageable, et ceux pour lesquels ça ne le serait pas?

- quid des agents actuellement en ASA pour garde d'enfant de moins de 16 ans, dont les écoles (ou collèges ou lycées) seraient ouvertes après de le 2 juin mais qui ne souhaiteraient pas y "mettre" leur(s) enfant(s)? A nouveau deux cas de figures, les agents pour lesquels le télétravail serait envisageable, et ceux pour lesquels ça ne le serait pas?

- quid des agents en ASA ou en télétravail car vivant avec une personne vulnérable? La position administrative d'aujourd'hui pourra t'elle être prolongée? Pourra t'elle être adaptée dans le cas d'agents actuellement en ASA mais pouvant passer en télétravail à temps plein?

- quid des agents présentant une ou plusieurs pathologies reconnues sensibles au COVID 19? Certains sont aujourd'hui en position de télétravail et non mobilisables sur site (Cas 1C), d'autres, pour lequel le télétravail n'est pas envisageable, sont placés en ASA. Ces dispositions seront elles reconduites?

- quid des dispositions actuelles visant, pour une meilleure protection sanitaire, à réduire au maximum les présences sur sites des agents en "maximisant" le recours au télétravail? Ces dispositions seront elles conservées?

Ceci dit, nous souhaitons effectuer les propositions suivantes :

- **agents jusqu'à cette date en ASA pour garde d'enfants** : nous préconisons que ces agents puissent travailler à domicile (à temps plein ou à temps non complet) sur présentation d'une attestation de l'établissement scolaire indiquant que celui-ci demeure fermé, et sur présentation d'un engagement du conjoint qu'il ne peut également pas assurer la garde en totalité ou en partie des enfants à domicile .

- **agents à pathologie vulnérable**: nous sollicitons le maintien du travail à domicile jusqu'à la fin juillet 2020 pour ceux qui le demandent.

2/ L'organisation du travail au sein des services

Trop de disparités demeurent actuellement qui laissent à certaines Directions ou Services l'opportunité de prendre des directives allant manifestement à l'encontre de celles données par notre DGS.

Nous souhaitons donc connaître la position de l'administration sur l'organisation du travail à compter de la date du 2 juin et souhaitons ardemment que cette position fasse l'objet d'une communication la plus claire et précise possible !

Ceci dit, nous souhaitons effectuer les propositions suivantes :

nous sollicitons le maintien possible d'une organisation extraordinaire facilitant le télétravail et la présence à moindre effectif dans les locaux et ce jusqu'à l'aboutissement du règlement définitif sur le télétravail

3/ Prime et congés

La réponse à la question suivante est d'une importance majeure pour la sérénité des agents et la crédibilité de notre administration : avez-vous pu obtenir une position du DGS et des informations utiles suite à notre courrier au DGS adressé la semaine dernière sur ces sujets?

- disposez vous d'informations sur la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, et sur la nouvelle ordonnance à venir sur les retraits nouveaux de jours de CA? Si oui , vous est-il possible de préparer un bulletin d'information afin de le diffuser **dès parution** des textes et d'éviter toute sorte d'interprétation.

- quelles sont les directives sur les congés à prendre cet été ? Nous suggérons d'encourager le dépôt d'un maximum de congés aux agents pendant l'été pour ne pas se retrouver dans des situations d'encombrement en fin d'année!?

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir éclaircir très vite ces différents points et vous en remercions par avance..

Ceci dit, nous sommes conscients des aspects très exceptionnels de la situation que nous traversons vous et nous collectivement et qui peuvent rendre les prises de décisions complexes à appréhender.

Nous nous engageons donc à continuer à être toujours présents pour tous échanges qui pourraient faciliter et favoriser le côté social de celles ci.

Veuillez accepter, Monsieur le Directeur Général Adjoint, l'expression de nos sincères salutations.

Daniel VENEZIA

Ludovic BEDROSSIAN

Président de la section locale CFE-CGC

Président de la section locale CFTC

Les représentants des sections locales CFTC et SNT CFE-CGC de la Ville de Marseille
10, Place de la Joliette, Les Docks Atrium 10.2, 1er étage
Tél 09.70.90.23.18



<http://ensemblecftccgc.free.fr>